Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-094

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2025 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
5 602 350,89 € en section de fonctionnement,
545 002,18 € en section d'investissement,
soit **un total de 6 147 353,07 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 890 409,44	0,00	2 890 409,44
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	676 221,83	14 200,00	0,00	690 421,83
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	11 049 205,00	309 565,25	0,00	11 358 770,25
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	2 388 176,20	0,00	2 388 176,20
Total Recettes	**11 725 426,83**	**5 602 350,89**	**0,00**	**17 327 777,72**

Les recettes de fonctionnement comprennent la reprise du résultat reporté de fonctionnement pour un montant de 2 890 409,44 €.

Les opérations d'ordre correspondent à un ajustement des amortissements des subventions.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont augmentés de 309 565,25 € pour tenir compte des dernières estimations sur les recettes liées à l'activité, principalement sur les apports extérieurs (191 000,00 €).

Les produits exceptionnels correspondent à des crédits pour annuler les factures sur exercices antérieurs qui comportent des anomalies. Les dépenses à caractère général augmentent du même montant pour prendre en compte les réémissions des mandats correspondants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 565 043,08	2 072 689,55	0,00	7 637 732,63
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 264 649,00	0,00	0,00	1 264 649,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	59 750,00	0,00	0,00	59 750,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 583 837,29	35 830,00	0,00	3 619 667,29
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 002,00	6 000,00	0,00	123 002,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 006 080,00	100 000,00	0,00	1 106 080,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 065,46	3 372 945,97	0,00	3 502 011,43
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	14 885,37	0,00	14 885,37
Total Dépenses	**11 725 426,83**	**5 602 350,89**	**0,00**	**17 327 777,72**

Les **charges à caractère général** comprennent principalement une écriture de régularisation pour la prise en charge des dépenses annulées et réémises dans le cadre de la délégation de service public avec la société AQUAD (il y a une recette équivalente au chapitre 77).

Les **autres charges de gestion courante** se composent des créances éteintes.

100 000,00 € de **charges financières** (intérêts de la dette) sont inscrits en prévision d'éventuels nouveaux emprunts et 14 885,37 € inscrits en **dotations aux amortissements et provisions** pour une provision concernant les comptes épargne temps.

Les **charges exceptionnelles** correspondent à une inscription d'un montant de 3 372 945,97 € pour assurer l'équilibre de la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 583 837,29	35 830,00	0,00	3 619 667,29
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	280 365,45	0,00	280 365,45
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 360 802,60	627 500,00	949 002,73	3 937 305,33
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 097 122,50	-1 363 175,00	15 479,00	2 749 426,50
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
Total Recettes	**10 791 762,39**	**-419 479,55**	**964 481,73**	**11 336 764,57**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Les **dotations, fonds divers et réserves** prennent en compte la couverture du déficit d'investissement 2024 à hauteur de 280 365,45 €.

Concernant les **subventions d'investissement reçues**, l'augmentation de 627 500,00 € correspond essentiellement à la subvention de l'agence de l'eau pour la station d'épuration de Saint-Sauveur-Marville.

L'équilibre est assuré par une diminution du recours à l'**emprunt**.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	153 517,26	0,00	153 517,26
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	676 221,83	14 200,00	0,00	690 421,83
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 013 832,07	0,00	0,00	2 013 832,07
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	840 363,89	0,00	59 662,27	900 026,16
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 275 011,60	-194 045,00	838 278,99	2 919 245,59
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 236 333,00	-520 000,00	193 388,66	3 909 721,66
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
Total Dépenses	**10 791 762,39**	**-546 327,74**	**1 091 329,92**	**11 336 764,57**

Les **dépenses d'investissement** comprennent la reprise du **déficit reporté** pour un montant de 153 517,26 €.

Les modifications essentielles inscrites au budget supplémentaire pour **les immobilisations corporelles** et les **immobilisations en cours** sont des ajustements en lien avec les progressions de chantier.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-233 du 16 décembre 2024 approuvant le budget primitif 20254 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-062 du 30 juin 2025 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-078 du 30 juin 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget annexe Assainissement,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 du budget annexe Assainissement,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2025 du budget annexe Assainissement.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2025 relatif au budget annexe Assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **6 147 353,07 €.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**